Siège Social
SYVEDAC
9, rue Francis de Pressensé
14460 COLOMBELLES
Tél. : 02 31 28 40 03

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation : 29 septembre 2026

L'an deux mille-vingt-six, le mardi six octobre à 18h00, les membres du Comité syndical du SYVEDAC, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, Nicolas JOYAU, se sont réunis, en séance publique dans les locaux de la Communauté urbaine CAEN LA MER – 16 rue Rosa Parks à CAEN (les Rives de l'Orne), salle de l'Hémicycle.

Nombre de membres en exercice : 69
Nombre de membres présents : 42

Etaient présents :

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER
Délégués titulaires : Mme BARILLON Brigitte, M. BEAUGÉ Christophe, M. BERTHAUX Thierry, M. BONNE Cyrille, Mme BOSQUER Catherine, M. BOURGUIGNON Michel, Mme COLLET Céline, M. DEROO Fabrice, M. GODEFROY Bruno, M. GRIPPON Marc, M. JOYAU Nicolas, Mme LAMY Anne-Marie, M. LECERF Marc, M. MAUGER Didier, M. SIX Jean-Claude, M. VINCENT Daniel.
Délégués suppléants : M. DUBOST Emmanuel, M. JURASCHEK Jean-François.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE
Délégués titulaires : Mme Nathalie MAHÉRAULT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE
Délégués titulaires : M. BOSMEL Éric, M. HOTTELART Laurent, M. RENAUD Sébastien.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE
Délégués titulaires : M. BENARD Jean-Claude, M. CAREL Clément, M. CHEDEVILLE Daniel, M. COOL Etienne, M. DESHAYES Daniel, Mme ZEYMES Nathalie.
Délégué suppléant : M. BOURGUAIS Jean-Paul, M. TISSIER Jean-Pierre.

COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
Délégués titulaires : M. CICHETTI Bertrand, Mme DUBOS Annie, M. GERMAIN Patrice, M. PICODOT Géry.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE
Délégués titulaires : M. CAILLOUET Michel, M. DELILE Éric, M. MAUNOURY Hervé.

SMICTOM DE LA BRUYERE
Délégués titulaires : M. BOUJRAD Abderrahman, Mme FIEFFÉ Patricia, M. MARTIN Gérard.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ÈS DUNES
Délégués titulaires : M. Jacques-Yves OUIN.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
Délégués titulaires : M. LANDREIN Philippe.

Etaient absents excusés (délégués titulaires) :

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER : M. AUBERT Grégory, M. CHAPPERON Christophe, Mme COUE DA SILVA Jocelyne, M. COUTANCEAU Bruno, M. DEGOULET Roger, M. JEANNE Cédric, Mme LEPETIT Emmanuelle, M. LEPRUN Frédéric, M. LIZORET Didier, M. MATA Laurent, M. POTTIER Marc, M. RENOUF Thierry, M. SIMAR Olivier, M. TARDIF David.
COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE *:* Mme ONRAED Isabelle.
COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE : M. BUFFETRILLE Alain.
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE : M. COLAS Richard, Mme COTTRON, M. GROULT Pascal.
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE : Mme LEMARCHAND Hélène.
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ÈS DUNES : Mme Céline FOUREZ, Mme Magali LONCLE.
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON : M. JUS Frédéric, Mme MOSTIER Sylvie.

Etaient absents (délégués titulaires) :

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER : Mme AUBERT, Mme BROHIER Marie, M. DE WINTER Damien, M. DUBAS Jean-Pierre, M. ESCACH Nicolas.
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE : Mme AUGE Geneviève.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-251402681-20261006-261006_06-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/10/2026
Publication : 09/10/2026

Syvedac
Agissons durablement sur nos déchets

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION N°2026 / 13

SOCOTEC CONSTRUCTION SAS – CONTROLE TECHNIQUE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE 3EME LIGNE D'INCINERATION A L'UVE

N° MARCHE : 26D011

LE PRESIDENT DU SYNDICAT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Comité syndical du 19 mai 2026 portant délégation d'attributions au Président ;

VU la délibération du Comité syndical du SYVEDAC n°20230321-05 « Unité de valorisation énergétique des déchets — Approbation du projet de mise en œuvre d'une 3ème ligne d'incinération pour répondre aux besoins locaux de traitement de déchets et de fourniture de chaleur » en date du 21 mars 2023 ;

CONSIDERANT la pertinence pour le SYVEDAC de proposer une solution de traitement pour les ordures ménagères du SEROC (Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados), les encombrants des déchèteries des adhérents du SYVEDAC, les encombrants collectés en porte à porte de la CU Caen la mer et les refus de tri du centre de tri de la SPL NORMANTRI, en ajoutant le fait que ce projet a pour but de valoriser la chaleur fatale de la 3ème ligne construite vers l'extension du réseau de chaleur urbain de Caen la mer sur les zones suivantes : Sud, Sud-Est et Nord ;

VU les délibérations du Comité syndical du SEROC datant du 05 mars 2024 et du Comité syndical du SYVEDAC datant du 20 mars 2024 concernant l'approbation de la convention de coopération public-public avec le SYVEDAC portant sur le projet de 3ème ligne d'incinération au sein de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Colombelles ;

VU la décision du 10 septembre 2024 de confier le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique, juridique, fiscale et financière pour la construction d'une 3ème ligne d'incinération à l'UVE du SYVEDAC à la société ELCIMAÏ ENVIRONNEMENT ;

VU la décision du 10 mars 2026 de confier le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une 3ème ligne d'incinération à l'UVE du SYVEDAC au CABINET D'ETUDES MARC MERLIN en co-traitance avec la société d'architecture AT&E ;

CONSIDERANT l'application de la loi 78-12 du 4 janvier 1978, le SYVEDAC doit contracter un marché de contrôle technique avec une entreprise indépendante de tout intervenant sur la conception ou la réalisation du projet de construction de la 3ème ligne d'incinération à l'UVE du SYVEDAC afin que les responsabilités de chacun soient facilement ciblées en cas d'incident. Les missions du contrôleur technique seront exécutées conformément aux dispositions des articles L.111-23 à L.111-26 et R.111-38 à R.111-45 du Code de la construction et de l'habitation.

VU le rapport d'analyse des offres issu de la consultation lancée via une procédure adaptée, qui a amené le SYVEDAC à retenir l'offre de la société SOCOTEC CONSTRUCTION ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-251402681-20261006-261006_06-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/10/2026
Publication : 09/10/2026

DECIDE

1°) De confier à la société **SOCOTEC CONSTRUCTION** – 5 place des Frères Montgolfier, 78 280 GUYANCOURT – la prestation suivante :

Contrôle technique - 3ème ligne UVE SYVEDAC

Les prestations sont réparties de la manière suivante :

- **Tranche Ferme** (Suivi globale de la conception/réalisation) L + S, P1, Ph, LE, ENV, TH, VIEL, MACH, ATEX) pour **78 150 €HT** soit 93 780 €TTC notamment via les missions :
  - ➔ Missions de base L – Solidité des ouvrages – et S – Sécurité des personnes ;
  - ➔ F – Fonctionnement des installations ;
  - ➔ P1 – Ouvrages de fondation d'ossature, de clos et couvert ;
  - ➔ Ph – Isolation acoustique des bâtiments ;
  - ➔ LE – Solidité des constructions existantes pour les opérations de rénovation, réhabilitation ou transformation ;
  - ➔ ENV – Réglementation ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) ;
  - ➔ TH – Isolation thermique et économies d'énergie ;
  - ➔ VIEL – Installations électriques ;
  - ➔ MACH – Prévenir les défauts des machines ;
  - ➔ ATEX – Conformité de l'installation vis-à-vis du risque ATEX – ATmosphères EXplosives ;
- **Tranche optionnelle 1** – mission HAND (Réglementation d'accessibilité) : **3 700 €HT** soit 4 440 €TTC
- **Tranche optionnelle 2** – mission SEI (Aménagements mobiliers réalisés dans un ERP – Etablissement Recevant du Public) : **4 075 €HT** soit 4 890 €TTC

Le **coût global** du marché basé sur une DPGF s'élève à **85 925 € HT,** soit 103 110 € TTC.

La mission se réalise en parallèle de la mission de maîtrise d'œuvre et **jusqu'à** son terme soit à **la réception définitive des travaux de la construction de la 3ème ligne.**

2°) d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité syndical et d'en rendre compte à celui-ci.

Fait, en un seul exemplaire original.

A Colombelles, le : – 9 SEP. 2026

Nicolas Joyau
Président du SYVEDAC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-251402681-20261006-261006_06-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/10/2026
Publication : 09/10/2026